

Assemblée générale extraordinaire

Lundi 8 mai à 18h00 au local 2-52-101

Projet d'ordre du jour (version *.pdf) :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée;
 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres;
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 4. Situation de dénonciation publique (**recommandation 1**);
 5. Levée de l'assemblée.
-

Evelyne Letendre, secrétaire
05 mai 2023

Recommandation

(4.) Situation de dénonciation publique Recommandation 1

« *Il est proposé :*

Que le SPECS reconnaisse le droit des personnes étudiantes à un environnement sans violence et qu'il revendique le même droit pour ses membres;

Que par conséquent le SPECS dénonce le salissage de réputation et l'intimidation sur les réseaux sociaux;

Que le SPECS réclame que les travaux sur les sujets sensibles redémarrent dans les plus brefs délais. »